

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

du 18 décembre 2020 à 19h (salle multi-accueil)

Présents : **Mesdames** IDELON Danielle - BORDOT-COLLARD Anne - FUMEY Sylvie - TONIUTTI ESTERMANN Micheline
ZURAKOWSKI Perrine – LUTHRINGER MUNSCH Sandrine -
Messieurs CNUUDE Jean-Pierre – CHARMY François – VOEGELE Denis – BEAUSEIGNEUR Denis – SENTENAS
Michel - MUNIER Bruno – CLAUSS Jean-François - JACQUOT Célian

Absent(e)s: KERRARA HAOUAL Charaf

Procurations : KERRARA HAOUAL Charaf donne procuration à IDELON Danielle

Secrétaire de séance : Perrine ZURAKOWSKI

Date de convocation : 4 décembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte-rendu du 23 octobre 2020**
- 2. Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget 2021**
- 3. Prolongation du groupement de commandes avec la ville de Belfort –
Marché transport**
- 4. Renouvellement de la convention adhésion aux gardes champêtres**
- 5. Décision modificative n° 2**
- 6. Dissolution du CCAS au 31 décembre 2020**
- 7. Acquisition d'un bâtiment agricole**
- 8. Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du 23 octobre 2020 :

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2020.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 23 octobre dernier.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Jusqu'au vote du budget primitif au 15 avril 2021, en l'absence d'adoption de ce dernier avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Maire propose la répartition des crédits comme suit :

Compte	Crédits
2152 - Installation de voirie	3 000 €
2158 – Autres matériels et outillages	3 000 €
2184 - Mobiliers	2 000 €
2188 – Autres immo corporelles	3 000 €
2116 – Cimetière (columbarium)	8 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 ainsi que la répartition proposée

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3. Prolongation du groupement de commandes avec la Ville de Belfort – Marché transport

Le 7 décembre 2017, un groupement de commandes concernant le transport scolaire en direction de la Patinoire et de la piscine de Belfort a été créé entre les communes de Belfort, Andelnans, Bavilliers, Bessoncourt, Bourogne, Chèvremont, Denney, Eloie, Essert, Evette-Salbert, Lacollonge, Meroux, Méziré, Morvillars, Offemont, Pérouse, Phaffans, Roppe, Vézelois, le RPI de Fousse-magne-Reppe, le SIGARPIF et le RPI Les Champs sur l'Eau.

La Ville de Belfort avait alors été désignée mandataire de ce groupement qui échoit le 31 décembre 2020.

La procédure devrait donc être relancée pour le 1^{er} janvier 2021. Cependant, d'un point de vue économique, la situation de crise sanitaire rend la consultation des opérateurs difficile et engendre un risque de se retrouver sans prestataire en cours d'année scolaire.

il est apparu qu'il serait plus cohérent de calquer sa durée, non plus sur l'année civile comme actuellement, mais sur l'année scolaire. C'est pourquoi, au regard de l'ensemble de ces éléments, il a paru nécessaire de prolonger cette convention jusqu'au 6 juillet 2021.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** la prolongation du groupement avec la Ville de Belfort,
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commande.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

4. Renouvellement de la convention d'adhésion aux gardes champêtres

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention d'adhésion aux gardes champêtres.

Le maire expose les différents articles constituant cette convention d'adhésion.

Gardes champêtres : service spécifique dans les communes / Police nationale : grandes artères.

80% des communes du Grand Belfort ont adhéré à ce service.

Un dossier avec des priorités a été rempli. Prestations déjà demandées pour Pérouse : non-respect des panneaux de signalisation + vitesse (verbalisations possibles).

Il a été souligné que les gardes champêtres interviennent très rapidement. (Créneaux d'intervention : 7h30-20h en hiver et 7h30-22h en été + weekend).

Convention sur 3 ans : Coût 4 euros/ habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à la majorité des présents, le renouvellement de la convention d'adhésion aux gardes champêtres telle qu'elle a été proposée.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

5. Décision modificative n°2

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après afin de régler les indemnités des élus pour décembre 2020, de rembourser le trop-perçu de la taxe d'aménagement de Monsieur CHIKHI et Monsieur OZSARI et enfin de régulariser une opération d'ordre relative à la cession de la parcelle AH87.

Chapitre	Article	Compte	Budgétisé	Décision modificative
Dépense Chapitre 012	6478	Autres charges sociales	6 800 €	- 70 €
Dépense Chapitre 65	6531	Indemnité des élus	0.00 €	+ 70 €

Chapitre	Article	Compte	Budgétisé	Décision modificative
Dépense Chapitre 20	2031	Frais d'études	17 800 €	- 2 000 €
Dépense Chapitre 10	10226	Taxe aménagement	0.00 €	+ 2 000 €

Chapitre	Article	Compte	Budgétisé	Décision modificative
Dépense Chapitre 21	2111	Terrains nus	120 000 €	- 120 000 €
Dépense Chapitre 024	024	Cession de terrain	0.00 €	+ 120 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, d'autoriser le virement des crédits aux comptes cités ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

6. Dissolution du CCAS au 31 décembre 2020

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, a laissé la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur CCAS.

Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS de PEROUSE au 31 décembre 2020, l'actif et le passif seront repris dans les comptes de la Commune (une ligne de crédit « aides sociales » sera créée dans le budget communal).

Le CCAS se réunit lorsqu'il y a des demandes d'aides sociales.

Avantage de garder le CCAS : réactivité et professionnalisme.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité **de ne pas dissoudre le budget annexe du CCAS de PEROUSE.**

Pour	Contre	Abstention
0	15	0

7. Acquisition d'un bâtiment agricole

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'acquisition du bâtiment agricole de Monsieur RICHARD Jean-Marc, sise 48 Grande Rue afin d'aménager une partie de ce dernier en cellules commerciales.

Le montant de cette acquisition s'élève à 150 000 €.

Une fois propriétaire, la commune souhaite faire 3 cellules commerciales, à savoir :

- Une boulangerie (étude de projet en cours avec DEMEUSY).
Coût de l'aménagement : 600 euros /m2.
- Un primeur (fruits/légumes, épicerie fine, produits locaux)
- Une 3^{ème} cellule à définir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du bâtiment agricole au prix de 150 000 €
- **D'AUTORISER** le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

8. Questions et remarques diverses

- ⇒ Christian HOUILLE, ancien Maire de Pérouse est nommé par le préfet, Maire Honoraire.
- ⇒ Pour Noël, 69 colis à destination des aînés ont été distribués dans la commune, 70 bons repas au restaurant « les sapins » ont été demandés.
- ⇒ Concours des illuminations : 16 inscrits dans le village. Le Jury va se réunir le samedi 19 Décembre 2020.
- ⇒ Prochain conseil municipal : vendredi 26 février 2021

Clôture de la séance à 20h45

Délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2020

Délibérations	Objet	Vote	
2020/08/01	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2020	Pour Contre Abstention	15 00 00
2020/08/02	Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget 2021	Pour Contre Abstention	15 00 00
2020/08/03	Prolongation du groupement de commandes avec la ville de Belfort – Marché transport	Pour Contre Abstention	15 00 00
2020/08/04	Renouvellement de la convention adhésion aux gardes champêtres	Pour Contre Abstention	15 00 00
2020/08/05	Décision modificative n° 2	Pour Contre Abstention	15 00 00
2020/08/06	Dissolution du CCAS au 31 décembre 2020	Pour Contre Abstention	00 15 00
2020/08/07	Acquisition d'un bâtiment agricole	Pour Contre Abstention	15 00 00

Séance du 18 décembre 2020

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Madame IDELON Danielle		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		Donne procuration à IDELON Danielle
	Monsieur JACQUOT Célian		
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Madame LUTHRINGER MUNSCH Sandrine		
	Madame CLAUSS Jean-François		